

RAPPORT SEMESTRIEL

30.06.21

LELEUX INVEST

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.1. ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.2. RAPPORT DE GESTION	6
1.2.1. <i>Informations aux actionnaires</i>	6
1.2.2. <i>Vue d'ensemble des marchés</i>	7
1.3. BILAN GLOBALISE	8
1.4. COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE	9
1.5. RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	10
1.5.1. <i>Résumé des règles</i>	10
1.5.2. <i>Taux de change</i>	11
2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES WORLD FOF	12
2.1. RAPPORT DE GESTION	12
2.1.1. <i>Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts</i>	12
2.1.2. <i>Cotation en bourse</i>	12
2.1.3. <i>Objectif et lignes de force de la politique de placement</i>	12
2.1.4. <i>Gestion financière du portefeuille</i>	13
2.1.5. <i>Distributeurs</i>	13
2.1.6. <i>Indice et benchmark</i>	14
2.1.7. <i>Politique suivie pendant l'exercice</i>	14
2.1.8. <i>Politique future</i>	14
2.1.9. <i>Indicateur synthétique de risque et de rendement</i>	14
2.2. BILAN	15
2.3. COMPTE DE RESULTATS	16
2.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	17
2.4.1. <i>Composition des actifs au 30.06.21</i>	17
2.4.2. <i>Répartition des actifs (en % du portefeuille)</i>	17
2.4.3. <i>Changement dans la composition des actifs (en EUR)</i>	18
2.4.4. <i>Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire</i>	18
2.4.5. <i>Performances</i>	19
2.4.6. <i>Frais</i>	21
2.4.7. <i>Notes aux états financiers et autres informations</i>	21
3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT PATRIMONIAL WORLD FOF	22
3.1. RAPPORT DE GESTION	22
3.1.1. <i>Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts</i>	22
3.1.2. <i>Cotation en bourse</i>	22
3.1.3. <i>Objectif et lignes de force de la politique de placement</i>	22
3.1.4. <i>Gestion financière du portefeuille</i>	23
3.1.5. <i>Distributeurs</i>	23
3.1.6. <i>Indice et benchmark</i>	23
3.1.7. <i>Politique suivie pendant l'exercice</i>	24
3.1.8. <i>Politique future</i>	24
3.1.9. <i>Indicateur synthétique de risque et de rendement</i>	24
3.2. BILAN	25

3.3. COMPTE DE RESULTATS	26
3.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	27
3.4.1. <i>Composition des actifs au 30.06.21</i>	27
3.4.2. <i>Répartition des actifs (en % du portefeuille)</i>	28
3.4.3. <i>Changement dans la composition des actifs (en EUR)</i>	28
3.4.4. <i>Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire</i>	28
3.4.5. <i>Performances</i>	29
3.4.6. <i>Frais</i>	31
3.4.7. <i>Notes aux états financiers et autres informations</i>	31
4. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT RESPONSIBLE WORLD FOF	33
4.1. RAPPORT DE GESTION	33
4.1.1. <i>Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts</i>	33
4.1.2. <i>Cotation en bourse</i>	33
4.1.3. <i>Objectif et lignes de force de la politique de placement</i>	33
4.1.4. <i>Gestion financière du portefeuille</i>	35
4.1.5. <i>Distributeurs</i>	35
4.1.6. <i>Indice et benchmark</i>	35
4.1.7. <i>Politique suivie pendant l'exercice</i>	35
4.1.8. <i>Politique future</i>	35
4.1.9. <i>Indicateur synthétique de risque et de rendement</i>	36
4.2. BILAN	37
4.3. COMPTE DE RESULTATS	38
4.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	39
4.4.1. <i>Composition des actifs au 30.06.21</i>	39
4.4.2. <i>Répartition des actifs (en % du portefeuille)</i>	40
4.4.3. <i>Changement dans la composition des actifs (en EUR)</i>	40
4.4.4. <i>Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire</i>	41
4.4.5. <i>Performances</i>	41
4.4.6. <i>Frais</i>	43
4.4.7. <i>Notes aux états financiers et autres informations</i>	43

1. INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1. ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège de la SICAV

86C bte 320, Avenue du port B-1000 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

3 septembre 2010

Conseil d'Administration de la SICAV

Président du Conseil d'Administration :

Monsieur Carlo Luigi GRABAU. Autres principales fonctions : Administrateur de la société Leleux Fund Management & Partners S.A.

Administrateurs :

Madame Laetitia De Noyette. Autres principales fonctions: Administrateur de la société Leleux Fund Management & Partners S.A.

Monsieur Olivier Croonenberghs. Autres principales fonctions: Consultant et autres mandats d'administrateur

Administrateur indépendant :

Monsieur Emmanuel Van Rillaer. Autres principales fonctions: conseiller indépendant- administrateur

Personnes physiques chargées de la direction effective

Madame Laetitia De Noyette

Monsieur Olivier Croonenberghs

Type de gestion

Sicav qui a désigné une société de gestion d'organismes de placement collectif aux fins d'exercer l'ensemble des fonctions de gestion énumérées à l'article 3, 22° de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances: Leleux Fund Management & Partners S.A.

Leleux Fund Management & Partners est une société de gestion d'organismes de placement Collectif (OPC) de droit Belge, identifiée au registre du commerce sous le numéro 0826.115.346

Dénomination : Leleux Fund Management & Partners S.A.

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 97 Rue Royale - 1000 Bruxelles

Constitution : 20 mai 2010

Conseil d'Administration :

Madame Véronique Leleux. Autres principales fonctions : Administrateur de la société de bourse Leleux Associated Brokers

Monsieur Olivier Leleux. Autres principales fonctions : Administrateur de la société de bourse Leleux Associated Brokers

Monsieur Carlo Luigi Grabau. Autres principales fonctions : Administrateur de la Sicav Leleux Invest

Madame Laetitia De Noyette. Autres principales fonctions : Administrateur de la Sicav Leleux Invest

Madame Catherine Alexandre. Autres principales fonctions : Autres mandats d'administrateur

Monsieur Philip Maeyaert. Autres principales fonctions : Autres mandats d'administrateur

Commissaire : Mazars Réviseurs d'Entreprise représentée par M. Xavier Doyen

Capital souscrit et libéré : 125.000,00 euros entièrement libéré

Commissaire

La société Mazars, ayant son siège Avenue du Boulevard 21 boîte 8 à 1210 Bruxelles, représentée par Monsieur Philippe de Harlez a été désignée en tant que commissaire, conformément à l'article 101, § 1er, de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

Promoteur

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. 97, Rue Royale B-1000 Bruxelles

Dépositaire

CACEIS Bank est une société anonyme de droit français au capital social de 1.273.376.994,56 euros, dont le siège social est sis 1-3, place Valhubert, 75013 Paris, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 692 024 722, CACEIS Bank agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, CACEIS BANK, Belgium Branch, située Avenue du Port 86C b315 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736. CACEIS

LELEUX INVEST

BANK, Belgium Branch a été désignée par l'OPCVM comme dépositaire aux termes d'un contrat de dépositaire daté du 3 mai 2021, tel que modifié au fur et à mesure (le « Contrat de dépositaire » ou « Depositary Agreement ») conformément aux règles relatives aux OPCVM et autres dispositions légales applicables.

Les investisseurs peuvent consulter, sur demande auprès du siège de l'OPCVM, le Contrat de dépositaire afin de mieux comprendre et connaître les obligations et responsabilités du Dépositaire.

Gestion financière du portefeuille

LELEUX FUND MANAGEMENT & PARTNERS S.A. 97, Rue Royale B-1000 Bruxelles

Gestion administrative et comptable

CACEIS Belgium S.A., Avenue du Port, 86C bte 320, 1000 Bruxelles

Service Financier

CACEIS Belgium S.A., Avenue du Port, 86C bte 320, 1000 Bruxelles

Distributeurs

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. 97, Rue Royale B-1000 Bruxelles

Liste des compartiments et des classes d'action commercialisés par la SICAV

Equities World FOF - Classes d'actions R – P et PA
Patrimonial World FOF - Classes d'actions R – P et PA
Responsible World FOF - Classes d'actions R – P et PA

La description des différentes classes est mentionnée au prospectus.

Les actions de la SICAV Leleux Invest ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du Securities Act de 1933 tel que modifié ("Securities Act 1933"), ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Les actions de la SICAV Leleux Invest ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite "HIRE" du 18 mars 2010 et dans le dispositif FATCA).

1.2. RAPPORT DE GESTION

1.2.1. Informations aux actionnaires

Sicav à compartiments multiples ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (ci-après le Règlement)

Non applicable

Redemption gate

Si les demandes de rachat (y compris la partie de rachat des demandes de conversion) dépassent 10% des actions en circulation ou de la valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné un jour d'évaluation, le Conseil d'Administration peut, à son entière discrétion et dans le meilleur intérêt de la Sicav, déclarer qu'une partie de ces rachats ou conversions d'actions soient différées au prorata pour une période provisoire.

La décision de suspendre ou non partiellement les demandes de rachats sera prise à chaque fois que le seuil fixé est dépassé. La suspension ne concernera que les demandes de rachat qui dépassent le seuil et sera appliquée de manière proportionnelle à toutes les demandes de rachat individuelle introduites un jour donné. La décision peut être prise pour chaque compartiment.

La portion des demandes de rachat qui n'a pas été exécutée suite à la suspension partielle est reportée automatiquement à la prochaine date de clôture, sauf en cas de révocation par l'actionnaire ou de nouvelle application du mécanisme.

Les investisseurs concernés seront informés individuellement. De plus la mesure de suspension sera publiée sur le site internet suivant : www.leleuxinvest.be.

Anti dilution levy

Dans certaines circonstances, le coût réel d'achat ou de vente des investissements pour un compartiment peut différer de la valeur de ces actifs utilisée dans le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'un compartiment ou d'une classe en raison de frais de transaction tels que les frais de courtage, les taxes et tout autre écart entre les prix d'achat et de vente des investissements sous-jacents.

Ces frais de transaction peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur du compartiment, appelé dilution. Afin d'éviter cet effet, et l'impact négatif potentiel qui en résulte sur les investisseurs existants ou en cours, si les entrées ou sorties nettes pour chaque compartiment dépassent un seuil déterminé et revu périodiquement, le Conseil d'Administration pourra, de façon discrétionnaire, décider d'imposer un coût supplémentaire aux investisseurs entrants et sortants qui bénéficiera à la Sicav.

La valeur nette d'inventaire ne sera donc pas touchée. Le seuil sera déterminé en tenant compte de l'orientation de la gestion et des actifs détenus. La détermination des frais complémentaires sera effectuée en fonction des frais de transaction.

La politique de prélèvement anti-dilution est établie et approuvée par le Conseil d'Administration et mise en oeuvre par la direction effective.

Droit de vote

Chaque part détenue dispose d'un droit de vote proportionnel à la partie du capital qu'elle représente. Les actionnaires désireux de participer aux différentes Assemblées Générales se conformeront à l'article 23 des statuts.

1.2.2. Vue d'ensemble des marchés

Croissance économique

La croissance mondiale se redresse grâce au soutien sans précédent des banques centrales et aux politiques budgétaires favorables des gouvernements. La plupart des économies ont connu une reprise de la production en forme de V. La reprise a été d'autant plus rapide dans les régions où de fortes mesures de relance ont été prises et/ou le nombre des contaminations au COVID-19 a été rapidement maîtrisé – notamment en Chine et aux États-Unis. Mais le redémarrage s'avère encore aujourd'hui inégal selon les secteurs : l'industrie et le commerce de détail se sont tous les deux redressés, mais l'activité dans d'autres services tels que les secteurs de l'hôtellerie et des transports, est encore bien inférieure aux normes d'avant la pandémie en raison des restrictions continues et des craintes des populations.

L'inflation a surpris à la hausse presque partout. Dans la plupart des grandes économies, depuis février l'essentiel de l'augmentation peut être attribué à des effets de base, (une remontée technique des prix suite à leur baisse un an plus tôt), à la reprise des activités touchées par la pandémie, comme les hôtels et les billets d'avion, ainsi qu'aux perturbations rencontrées dans les chaînes d'approvisionnement dans les secteurs de semiconducteurs, du bois, et du ciment. Cette pression à la hausse devrait être temporaire pour la plupart.

Les politiques monétaires de la FED (Banque Centrale Américaine) et de la BCE (Banque Centrale Européenne) n'ont pas changé dans le courant du premier semestre, mais en juin des différences ont commencé à émerger. Aux Etats-Unis, les analystes tablent sur une réduction du *Quantitative Easing* (QE) à partir de 2022 et des taux directeurs inchangés jusqu'en 2023. A fin juin, les prévisions de hausse des taux directeurs de la part des membres de la FED (« Fed Dots ») ont fait craindre à une réduction du programme de rachat d'actifs (QE) ainsi qu'à une hausse des taux directeurs plus tôt que prévu. Jérôme Powell, le Président de la FED, est intervenu et il s'est voulu rassurant, déclarant que les attentes des membres de la FED ne doivent pas être interprétées comme une prévision de la politique monétaire de la Banque Centrale. La Banque Centrale Européenne a par contre adopté une stratégie plus accommodante en déclarant qu'elle sera plus tolérante par rapport au seuil de référence de l'inflation de 2% et en annonçant que son programme d'achat d'actifs sera maintenu au moins jusqu'en mars 2022. En Asie, la PBoC (People Bank of China) revient à une politique plus « neutre », après avoir adopté un politique monétaire modérément restrictive qui avait réduit la croissance du crédit alors que son économie était dans une phase de croissance plus avancée. En général et malgré quelques différences, les politiques monétaires sont restées favorables à la croissance économique.

Les indices ont été portés par les attentes d'une forte reprise économique et d'une amélioration de la situation sanitaire.

Dans ce contexte, au 30 juin 2021, l'indice des actions américaines (S&P500) a enregistré une hausse de +15,25%, celui des actions européennes (DJ Eurostoxx50) est monté de +16,06 % et l'indice des actions des pays émergents (MSCI Emerging Markets) a clôturé en hausse de +7,95%. Sur le plan global, l'indice MSCI All Countries World (Total Return Net) a, quant à lui, terminé le semestre à +15,87% en euro. Sur le marché des matières premières, le prix du pétrole (Brent) est monté de +45,04% à 75,13 dollars tandis que sur le marché des changes, l'euro a baissé de -2,93% face à la devise américaine, clôturant ainsi le semestre à un cours de 1,1858 dollars US par euro.

1.3. BILAN GLOBALISE

	Au 30.06.21 (en EUR)	Au 30.06.20 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	119.281.962,06	86.992.178,87
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	114.898.897,43	78.301.936,34
E. OPC à nombre variable de parts	114.898.897,43	78.301.936,34
IV. Créances et dettes à un an au plus	56.334,13	184.969,01
A. Créances		
a. Montants à recevoir	120.580,02	280.115,01
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-64.245,89	-95.146,00
V. Dépôts et liquidités	4.803.732,08	8.839.769,08
A. Avoirs bancaires à vue	4.803.732,08	8.839.769,08
VI. Comptes de régularisation	-477.001,58	-334.495,56
C. Charges à imputer (-)	-477.001,58	-334.495,56
TOTAL CAPITAUX PROPRES	119.281.962,06	86.992.178,87
A. Capital	113.307.608,98	97.113.340,45
B. Participations au résultat	284.665,41	-56.401,06
C. Résultat reporté	-5.521.033,39	-2.571.272,81
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	11.210.721,06	-7.493.487,71

1.4. COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 30.06.21 (en EUR)	Au 30.06.20 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	11.812.208,30	-7.375.729,28
E. OPC à nombre variable de parts	11.133.914,68	-4.242.957,45
F. Instruments financiers dérivés		
I. Sur indices financiers		
ii. Contrats à terme		-2.954.780,00
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	678.293,62	-177.991,83
II. Produits et charges des placements	239.757,58	553.227,28
A. Dividendes	196.834,89	526.861,08
C. Intérêts d'emprunts (-)	-6.548,26	
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-8.823,17	-9.690,85
F. Autres produits provenant des placements	58.294,12	36.057,05
IV. Coûts d'exploitation	-841.244,82	-670.985,71
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-650,64	-6.256,37
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-24.760,81	-23.719,85
R	-19.895,44	-18.946,05
P	-4.865,37	-4.773,80
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-329.011,68	-257.890,20
R	-301.228,93	-234.301,58
P	-27.782,75	-23.588,62
b. Gestion administrative et comptable	-27.771,98	-24.147,57
c. Rémunération commerciale	-395.886,51	-301.559,84
R	-395.886,51	-301.559,84
E. Frais administratifs (-)	-9.944,37	-9.699,09
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-13.399,10	-529,08
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-2.479,47	-2.513,61
H. Services et biens divers (-)	-7.183,44	-8.566,59
J. Taxes	-21.314,73	-29.739,99
R	-21.364,34	-29.689,28
P	49,61	-50,71
K. Autres charges (-)	-8.842,09	-6.363,52
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-601.487,24	-117.758,43
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	11.210.721,06	-7.493.487,71
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	11.210.721,06	-7.493.487,71

1.5. RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.5.1. Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.
- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.
- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.
- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

LELEUX INVEST

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste «II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique «I.H. Positions et opérations de change».

1.5.2. Taux de change

	30.06.21	30.06.20
1 EUR	1,1868 USD	1,1261 USD

2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES WORLD FOF

2.1. RAPPORT DE GESTION

2.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Equities World FOF a été lancé le 17 septembre 2010.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe R a été fixée du 6 au 17 septembre 2010 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe P a été fixée au 31 octobre 2016 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

2.1.2. Cotation en bourse

Non applicable

2.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs une appréciation du capital en procédant à des placements, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC, diversifiés en actions. Afin de réduire le risque intrinsèque des placements en actions, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre plusieurs gestionnaires via différents organismes de placement collectif. L'optimisation de l'appréciation du capital est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Le compartiment limite ses investissements en créances visées à l'article 19bis du Code des Impôts sur les Revenus 92 (CIR92) à moins de 10% de son actif net.

Type de placements

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte relative à la capitalisation boursière.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les pays émergents ou dans des sociétés de petite capitalisation boursière.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en actions/parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (autres OPC), eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM respectivement des autres OPC est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. En aucun cas via les « managed accounts » il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds.

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré.

La direction effective de la société de gestion se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir à titre accessoire et temporaire des liquidités à concurrence de maximum 20% et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPCVM répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Catégorie SFDR : règlement « Disclosure »

Bien que le promoteur et le gestionnaire soient attentifs aux aspects sociaux, éthiques et environnementaux, ces aspects ne constituent pas spécifiquement un critère de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

La catégorie SFDR de l'investissement choisie est donc l'Article 6 du règlement Disclosure, s'appliquant aux produits qui soit, prennent en compte les risques ESG dans le cadre du processus d'investissement mais ne promeuvent pas les caractéristiques ESG.

Le gestionnaire prend en compte le risque de durabilité dans son processus d'investissement. Il en a estimé l'impact probable sur la performance et établi si ce risque est significatif et pertinent au regard de son impact et de sa probabilité.

Toutefois, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

L'investisseur doit être conscient que la volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

2.1.4. Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

2.1.5. Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

2.1.6. Indice et benchmark

Non applicable.

2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice

Durant le semestre, le gestionnaire a maintenu la même exposition aux marchés d'actions mise en place fin 2020 dans un contexte plus optimiste grâce aux mesures de relance de l'économie mondiale et au lancement des campagnes de vaccination.

Au 30 juin 2021, le portefeuille est exposé pour 40,65% à l'Amérique du Nord, 25,84% à l'Europe et 14,76% à l'Asie et aux Pays Emergents, et à 17,19% dans des fonds globaux. L'exposition régionale est restée stable durant le semestre. L'exposition à l'Europe a été renforcée en toute fin de période, réduisant ainsi l'exposition au cash à 1,56%.

L'exposition à la devise américaine est de 44,44%.

Le nombre de fonds en portefeuille est resté inchangé et s'élevait à 13 fonds à fin juin 2021.

Aucun dépassement des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment.

2.1.8. Politique future

Le gestionnaire continuera à privilégier les régions et les secteurs offrant les meilleures perspectives de croissance à moyen-long terme tout en surveillant de près la croissance économique et les différents risques qui demeurent : les politiques monétaires et fiscales expansives ont jusqu'à présent soutenu la croissance économique et un retrait prématuré de celles-ci pourrait faire dérailler la reprise. Les injections massives de liquidités pourraient créer des bulles spéculatives et des valorisations excessives. La confrontation sino-américaine, qui est loin d'être résolue pourrait conduire à une exacerbation des relations commerciales avec des implications pour le commerce mondial.

2.1.9. Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 5.

2.2. BILAN

	Au 30.06.21 (en EUR)	Au 30.06.20 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	58.379.120,22	39.799.100,72
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	57.467.624,75	38.663.379,06
E. OPC à nombre variable de parts	57.467.624,75	38.663.379,06
IV. Créances et dettes à un an au plus	10.897,50	5.181,52
A. Créances		
a. Montants à recevoir	10.897,50	17.957,52
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)		-12.776,00
V. Dépôts et liquidités	1.150.654,34	1.293.170,98
A. Avoirs bancaires à vue	1.150.654,34	1.293.170,98
VI. Comptes de régularisation	-250.056,37	-162.630,84
C. Charges à imputer (-)	-250.056,37	-162.630,84
TOTAL CAPITAUX PROPRES	58.379.120,22	39.799.100,72
A. Capital	51.228.986,12	41.673.012,82
B. Participations au résultat	169.719,09	-132.968,86
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	6.980.415,01	-1.740.943,24

2.3. COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.21 (en EUR)	Au 30.06.20 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	7.383.308,80	-1.481.471,98
E. OPC à nombre variable de parts	6.959.496,74	29.813,64
F. Instruments financiers dérivés		
I. Sur indices financiers		
ii. Contrats à terme		-1.447.585,00
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	423.812,06	-63.700,62
II. Produits et charges des placements	46.721,08	62.901,80
A. Dividendes	19.449,46	36.643,05
C. Intérêts d'emprunts (-)	-3.649,96	
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-2.918,59	-5.483,71
F. Autres produits provenant des placements	33.840,17	31.742,46
IV. Coûts d'exploitation	-449.614,87	-322.373,06
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-6,05	-1.400,04
C. Rémunération due au dépositaire (-)		
R	-10.132,13	-8.069,63
P	-2.562,12	-2.626,77
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
R	-142.984,69	-99.754,02
P	-15.789,90	-13.003,98
b. Gestion administrative et comptable	-10.523,29	-8.745,92
c. Rémunération commerciale		
R	-238.165,88	-166.727,89
E. Frais administratifs (-)	-3.314,79	-3.233,03
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-6.457,71	-176,36
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-1.195,72	-837,87
H. Services et biens divers (-)	-2.466,13	-2.873,71
J. Taxes		
R	-12.043,71	-11.871,76
P	18,70	-29,73
K. Autres charges (-)	-3.991,45	-3.022,35
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-402.893,79	-259.471,26
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	6.980.415,01	-1.740.943,24
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	6.980.415,01	-1.740.943,24

2.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1. Composition des actifs au 30.06.21

Dénomination	Quantité au 30.06.21	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE OU SUR UN MARCHÉ SIMILAIRE</u>							
DIGITAL FUNDS STARS EUROPE -ACC- CAP	3.291,00	EUR	1.373,34	4.519.661,94	0,57%	7,86%	7,74%
ISH MSCI EU MI EUR EUR ETF	38.000,00	EUR	51,88	1.971.440,00	0,23%	3,43%	3,38%
ISHARES II PLC-ISHARES MSCI EUROPE SRI	43.660,00	EUR	59,16	2.582.925,60	0,07%	4,49%	4,42%
L'YXOR ETF EURO STOXX 50 SICAV	74.300,00	EUR	40,21	2.987.231,50	0,07%	5,20%	5,12%
MORGAN STANLEY INV US ADVANTAGE -I-	47.762,00	USD	211,69	8.519.327,42	0,06%	14,83%	14,60%
T ROWE PR US B CHIP EQ -A- CAP	87.700,00	USD	85,87	6.345.465,96	0,66%	11,04%	10,87%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				26.926.052,42		46,85%	46,13%
SPDR S&P500 ETF TRUST	8.712,00	USD	430,43	3.159.678,26	0,00%	5,50%	5,41%
Non directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA				3.159.678,26		5,50%	5,41%
OPC-ACTIONS				30.085.730,68		52,35%	51,54%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				30.085.730,68		52,35%	51,54%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
BROWN ADVISORY US SUST GR USD	290.000,00	USD	23,36	5.708.122,68	0,19%	9,94%	9,77%
ST INV ASIA PACIFIC SUSTAI FD VI ACC EUR	1.277.000,00	EUR	3,49	4.460.433,30	1,12%	7,76%	7,64%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				10.168.555,98		17,70%	17,41%
AKO UCITS FUND ICAV AKO GLOBAL UCITS A2C	13.669,64	USD	179,76	2.070.487,44	0,00%	3,60%	3,55%
GEMEQUITY FCP-I-FD	16.010,00	EUR	259,78	4.159.077,80	0,27%	7,24%	7,12%
MELCH SEL EURO OPPOR I1 EUR	8.670,00	EUR	348,65	3.022.825,85	0,27%	5,26%	5,18%
Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA				9.252.391,09		16,10%	15,85%
VARENNE SELECTION PART P EUR	41.700,00	EUR	190,91	7.960.947,00	2,17%	13,85%	13,64%
Non directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA				7.960.947,00		13,85%	13,64%
OPC-ACTIONS				27.381.894,07		47,65%	46,90%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				27.381.894,07		47,65%	46,90%
TOTAL PORTEFEUILLE				57.467.624,75		100,00%	98,44%
CACEIS		EUR		1.020.593,93			1,75%
CACEIS		USD		130.060,41			0,22%
Avoirs bancaires à vue				1.150.654,34			1,97%
DEPOTS ET LIQUIDITES				1.150.654,34			1,97%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				10.897,50			0,02%
AUTRES				-250.056,37			-0,43%
TOTAL DE L'ACTIF NET				58.379.120,22			100,00%

2.4.2. Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Etats-Unis	5,50%
France	26,29%
Irlande	29,22%
Luxembourg	38,99%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	55,10%
USD	44,90%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Fonds de Placement	100,00%
TOTAL	100,00%

2.4.3. Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er SEMESTRE
Achats	3.070.714,42
Ventes	
Total 1	3.070.714,42
Souscriptions	4.393.166,46
Remboursements	966.473,80
Total 2	5.359.640,26
Moyenne de référence de l'actif net total	53.274.419,75
Taux de rotation	-4,30%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Belgium S.A., Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

P

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
Année							
2019	2.205,00	191,00	3.580,00	2.618.957,53	223.251,01	4.646.137,14	1.297,80
2020	70,00	149,00	3.501,00	78.582,70	196.076,87	5.002.134,39	1.428,77
01.01.21 - 30.06.21		84,00	3.417,00		129.540,74	5.588.492,13	1.635,50

R

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
Année							
2019	198.518,76	278.463,73	2.006.599,19	3.163.001,66	4.398.649,98	34.217.778,84	17,05
2020	434.119,95	128.167,03	2.312.552,11	7.234.928,75	2.067.465,64	42.969.878,16	18,58
01.01.21 - 30.06.21	224.610,96	42.868,15	2.494.294,92	4.393.166,46	836.933,06	52.790.628,09	21,16

2.4.5. Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

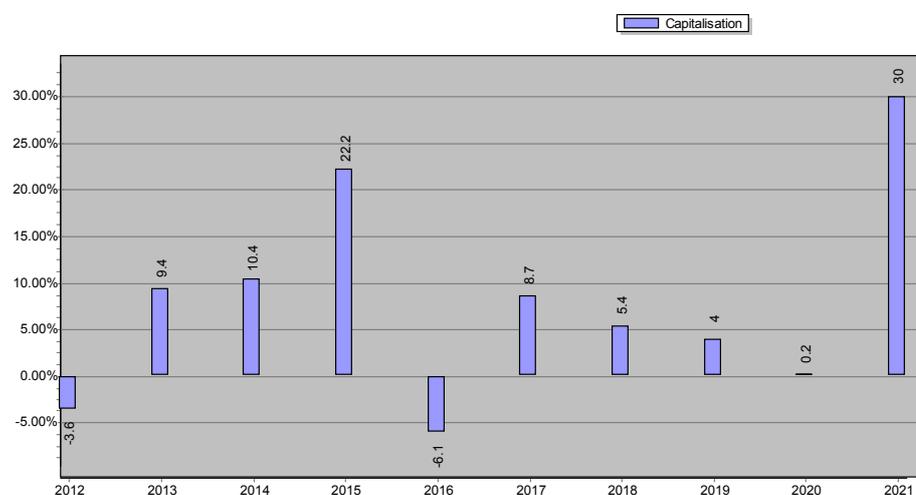
* Les performances sont calculées sur base des VNI comptables calculées par l'administrateur de la Sicav.

* Classe R: Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

* Classe P: Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
29,98% (en EUR)	10,65% (en EUR)	9,19% (en EUR)	7,57% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

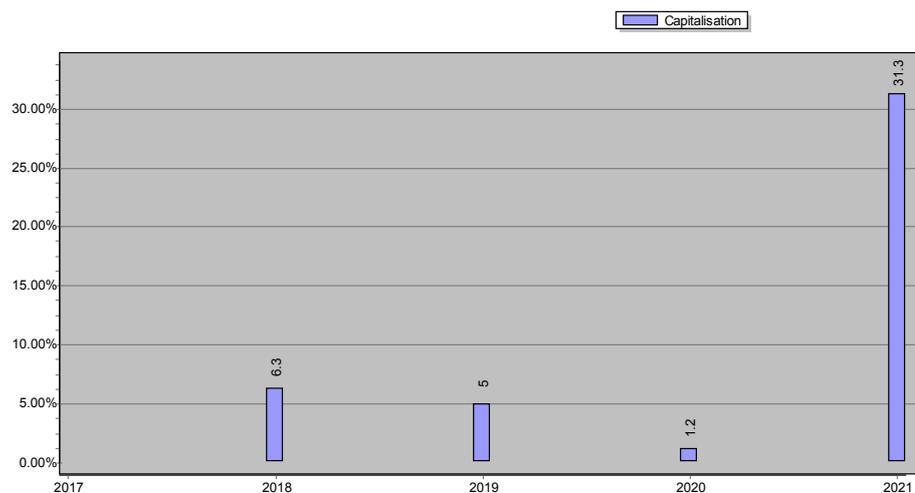
VNI_{t+n} la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
31,32% (en EUR)	11,75% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

2.4.6. Frais

Frais courants

- Part de capitalisation R - BE6202762975 : 2,66%
- Part de capitalisation P - BE6288463506 : 1,67%

* Les frais courants ont été calculés sur base des 12 derniers mois précédant la clôture semestrielle.

* Les chiffres des frais courants sont calculés au 30.06.2021. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ces chiffres incluent les couts des opérations réalisées dans le portefeuille et les frais prélevés par les OPC dans lesquels le fonds est investi.

Rétrocessions et commissions de distribution

La Sicav a délégué les fonctions de gestion visées à l'article 3, 22° a, b, c de de la loi du 3 aout 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances à Leleux Fund Management & Partners S.A.

La Société de gestion ne perçoit pas de rétrocession ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment concerné.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Société de gestion, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

2.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des retrocessions reçues sur les fonds sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Taxes

Le poste « IV. J. Taxes » du compte de résultats est positif pour la classe P parce que la Taxe OPC pour l'année fiscale 2020, payée en 2021, était plus petite que le montant provisionné ; la différence a été extournée.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT PATRIMONIAL WORLD FOF

3.1. RAPPORT DE GESTION

3.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Patrimonial World FOF a été lancé le 30 septembre 2014.

La période de souscription initiale des parts de distribution de la classe R a été fixée du 8 au 30 septembre 2014 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe R a été fixée au 31 octobre 2016 et le prix de souscription à 10,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe P a été fixée au 31 octobre 2016 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

3.1.2. Cotation en bourse

Non applicable

3.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs un rendement à long terme en procédant à des placements diversifiés, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC.

Le compartiment payera annuellement, aux parts de distribution, le résultat net tel que mentionné par l'article 19bis, §1, alinéa 3 du Code des Impôts sur les Revenus 1992 (CIR92) à savoir l'ensemble de tous les revenus recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais.

Afin de maintenir un profil de risque moyen, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre plusieurs gestionnaires via différents organismes de placement collectif. L'optimisation du rendement est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Type de placements

Le compartiment investit à titre principal en parts d'organismes de placement collectif, eux-mêmes investis dans toutes classes d'actifs, conformément à l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment investit dans des OPC faisant usage de stratégies diverses, notamment alternatives. Les investissements en stratégies alternatives s'effectueront exclusivement via des véhicules de type UCITS.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte monétaire.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les marchés d'actions.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, instruments monétaires, immobilier coté, etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM/OPCA est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. En aucun cas via les « managed accounts » il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds.

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments dérivés sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré.

La direction effective de la société de gestion se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités à concurrence de maximum 20%, et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché, à concurrence de 100%.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPC répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Catégorie SFDR : règlement « Disclosure »

Bien que le promoteur et le gestionnaire soient attentifs aux aspects sociaux, éthiques et environnementaux, ces aspects ne constituent pas spécifiquement un critère de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

La catégorie SFDR de l'investissement choisie est donc Article 6 du règlement Disclosure, s'appliquant aux produits qui soit, prennent en compte les risques ESG dans le cadre du processus d'investissement mais ne promeuvent pas les caractéristiques ESG.

Le gestionnaire prend en compte le risque de durabilité dans son processus d'investissement. Il en a estimé l'impact probable sur la performance et établi si ce risque est significatif et pertinent au regard de son impact et de sa probabilité.

Toutefois, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

3.1.4. Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

3.1.5. Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

3.1.6. Indice et benchmark

Non applicable.

3.1.7. Politique suivie pendant l'exercice

Durant le semestre, le gestionnaire a privilégié les fonds d'actions aux fonds investissant dans les obligations d'entreprises en raison des faibles perspectives de rendement de ces dernières ainsi qu'aux incertitudes liées aux risques de défaut.

Au 30 juin 2021, le portefeuille est exposé pour 23,80% aux fonds obligataires, pour 4,5% aux fonds alternatifs à faible volatilité, à 26,13% aux fonds alternatifs directionnels, à 35,52% aux fonds d'actions (3,68% en Europe, 6,44% Asie Emergente, 13,87% aux Etats Unis et 11,52% en actions internationales). Le poids des instruments monétaires et le cash s'affiche à 10,05 %.

Le 25 mars 2021, le fonds a détaché un coupon de 0,1316 euros par action.

En début d'exercice le nombre de fonds en portefeuille s'élevait à 15 et est à 14 fonds à fin juin.

Aucun dépassement des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment.

3.1.8. Politique future

Le gestionnaire veillera à répartir les investissements dans les différentes stratégies et univers (actions, obligations, stratégies alternatives etc.) dans un souci de diversification et de pilotage du risque. Le gestionnaire surveillera les différents risques : les politiques monétaires et fiscales expansives ont jusqu'à maintenant soutenu la croissance économique et un retrait prématuré de celles-ci pourrait faire dérailler la reprise. Les injections massives de liquidités pourraient créer des bulles spéculatives et des valorisations excessives. La confrontation sino-américaine, qui est loin d'être résolue pourrait conduire à une exacerbation des relations commerciales avec des implications pour le commerce mondial. Une approche flexible et réactive reste de mise.

3.1.9. Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 4.

3.2. BILAN

	Au 30.06.21 (en EUR)	Au 30.06.20 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	38.147.030,94	36.850.126,01
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	36.692.539,37	30.885.549,20
E. OPC à nombre variable de parts	36.692.539,37	30.885.549,20
IV. Créances et dettes à un an au plus	30.834,96	-68.499,35
A. Créances		
a. Montants à recevoir	37.824,96	9.890,65
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-6.990,00	-78.390,00
V. Dépôts et liquidités	1.560.991,12	6.163.435,13
A. Avoirs bancaires à vue	1.560.991,12	6.163.435,13
VI. Comptes de régularisation	-137.334,51	-130.358,97
C. Charges à imputer (-)	-137.334,51	-130.358,97
TOTAL CAPITAUX PROPRES	38.147.030,94	36.850.126,01
A. Capital	41.074.603,46	44.694.651,97
B. Participations au résultat	-15.343,78	120.282,73
C. Résultat reporté	-5.521.033,39	-2.571.272,81
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	2.608.804,65	-5.393.535,88

3.3. COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.21 (en EUR)	Au 30.06.20 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	2.681.100,33	-5.594.078,67
E. OPC à nombre variable de parts	2.566.930,15	-4.262.283,78
F. Instruments financiers dérivés		
I. Sur indices financiers		
ii. Contrats à terme		-1.254.125,00
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	114.170,18	-77.669,89
II. Produits et charges des placements	178.584,49	479.068,47
A. Dividendes	154.981,05	474.753,88
C. Intérêts d'emprunts (-)	-850,51	
F. Autres produits provenant des placements	24.453,95	4.314,59
IV. Coûts d'exploitation	-250.880,17	-278.525,68
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)		-2.849,15
C. Rémunération due au dépositaire (-)		
R	-6.616,19	-9.107,18
P	-1.216,10	-1.176,34
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
R	-104.404,77	-112.647,51
P	-6.527,60	-5.816,54
b. Gestion administrative et comptable	-8.921,87	-8.928,40
c. Rémunération commerciale		
R	-104.426,69	-112.898,90
E. Frais administratifs (-)	-3.314,79	-3.233,03
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-4.504,49	-176,36
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-839,37	-837,87
H. Services et biens divers (-)	-2.369,11	-2.873,71
J. Taxes		
R	-6.228,82	-16.518,18
P	31,28	-6,10
K. Autres charges (-)	-1.541,65	-1.456,41
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-72.295,68	200.542,79
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	2.608.804,65	-5.393.535,88
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	2.608.804,65	-5.393.535,88

3.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1. Composition des actifs au 30.06.21

Dénomination	Quantité au 30.06.21	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>							
ISHARES II PLC-ISHARES MSCI EUROPE SRI	23.750,00	EUR	59,16	1.405.050,00	0,04%	3,83%	3,68%
LYXOR ETF MSCI WORLD -A- DIS	17.288,00	EUR	254,30	4.396.338,40	0,09%	11,98%	11,53%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				5.801.388,40		15,81%	15,21%
OPC-ACTIONS				5.801.388,40		15,81%	15,21%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				5.801.388,40		15,81%	15,21%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
DNCA INVEST - ALPHA BONDS CLASS I - EUR	10.000,00	EUR	106,31	1.063.100,00	0,04%	2,90%	2,79%
PIMCO GIS-INCOME FUND-IEURHI	270.434,84	EUR	10,58	2.861.200,65	0,00%	7,79%	7,50%
UBAM GLOBAL HIGH YIELD SOL -IH- DIS EUR	17.748,00	EUR	100,81	1.789.175,88	0,03%	4,88%	4,69%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				5.713.476,53		15,57%	14,98%
OPC-OBLIGATIONS				5.713.476,53		15,57%	14,98%
BROWN ADVISORY US SUST GR USD	133.857,00	USD	23,36	2.634.731,65	0,09%	7,18%	6,91%
LUMYNA SANDBAR GLB EQT MARK NE UCITS B C	17.430,00	EUR	98,42	1.715.460,60	0,11%	4,68%	4,50%
ST INV ASIA PACIFIC SUSTAI FD VI ACC EUR	703.000,00	EUR	3,49	2.455.508,70	0,62%	6,69%	6,44%
VARENNE VALEUR PART DE CAP	13.547,00	EUR	400,80	5.429.637,60	0,38%	14,80%	14,22%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				12.235.338,55		33,35%	32,07%
AKO GLOBAL UCITS B2 EUR	11.969,93	EUR	167,38	2.003.527,27	0,47%	5,46%	5,25%
VONTOBEL FD US EQUITY -I- CAP	7.600,00	USD	414,90	2.656.926,19	0,09%	7,24%	6,97%
Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA				4.660.453,46		12,70%	12,22%
OPC-ACTIONS				16.895.792,01		46,05%	44,29%
BL GL FLEXIBLE EUR I	11.300,00	EUR	224,36	2.535.268,00	0,14%	6,91%	6,65%
M&G (LUX) OPTIMAL INC C EUR	328.829,37	EUR	10,24	3.365.996,08	0,02%	9,17%	8,82%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				5.901.264,08		16,08%	15,47%
OPC-MIXTES				5.901.264,08		16,08%	15,47%
AMUNDI TRESO EONIA ISR -DPC-	30,00	EUR	79.353,95	2.380.618,35	0,02%	6,49%	6,24%
Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA				2.380.618,35		6,49%	6,24%
OPC-MONETAIRES				2.380.618,35		6,49%	6,24%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				30.891.150,97		84,19%	80,98%
TOTAL PORTEFEUILLE				36.692.539,37		100,00%	96,19%
CACEIS		EUR		1.560.991,12			4,09%
Avoirs bancaires à vue				1.560.991,12			4,09%
DEPOTS ET LIQUIDITES				1.560.991,12			4,09%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				30.834,96			0,08%
AUTRES				-137.334,51			-0,36%
TOTAL DE L'ACTIF NET				38.147.030,94			100,00%

3.4.2. Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
France	33,27%
Irlande	30,96%
Luxembourg	35,77%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	85,58%
USD	14,42%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Fonds de Placement	100,00%
TOTAL	100,00%

3.4.3. Changement dans la composition des actifs (en EUR)**Taux de rotation**

	1er SEMESTRE
Achats	9.890,65
Ventes	1.048.534,76
Total 1	1.058.425,41
Souscriptions	227.506,24
Remboursements	1.001.621,20
Total 2	1.229.127,44
Moyenne de référence de l'actif net total	37.280.956,43
Taux de rotation	-0,46%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Belgium S.A., Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

3.4.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire**P**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		
Année							
2019	150,00	109,00	1.920,00	153.821,54	111.476,32	2.042.078,17	1.063,58
2020	214,00	20,00	2.114,00	198.838,02	18.858,80	2.127.646,17	1.006,46
01.01.21 - 30.06.21		17,00	2.097,00		17.894,88	2.269.477,39	1.082,25

R

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation						Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)			
	Souscrites		Remboursées		Fin de période		Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action		
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.		Dis.		
Année														
2019	4.484,87	131.041,21	8.633,30	381.627,37	15.079,27	4.339.177,27	4.354.256,54	46.473,36	1.290.173,64	88.782,11	3.734.529,44	43.496.077,58	10,47	9,99
2020	9.716,02	60.776,77	1.200,00	500.535,42	23.595,29	3.899.418,62	3.923.013,91	91.469,91	547.861,60	11.220,00	4.384.211,06	34.691.731,54	9,84	8,84
01.01.21 - 30.06.21	50,41	24.989,02	725,00	108.163,63	22.920,70	3.816.244,01	3.839.164,71	495,03	227.011,21	7.474,75	976.251,57	35.877.553,55	10,54	9,34

3.4.5. Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

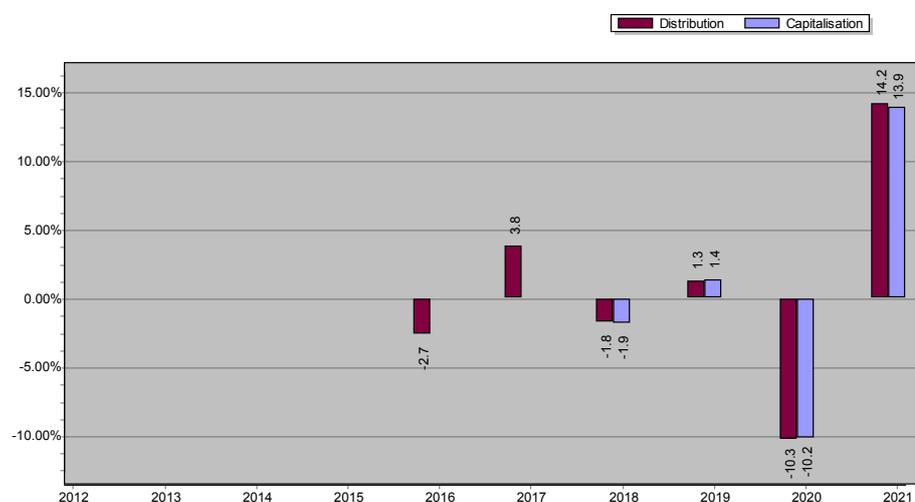
* Les performances sont calculées sur base des VNI comptables calculées par l'administrateur de la Sicav.

* Classe R: Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

* Classe P: Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
13,95% (en EUR)	1,23% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

VNI_{t+n} la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Distribution

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
14,19% (en EUR)	1,26% (en EUR)	1,13% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- n le nombre d'année (périodes)
- P t = $[\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$

avec

- P t la performance annuelle pour la première période
- VNI t+1 la valeur nette d'inventaire par part en t+1
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- α l'opérateur algébrique suivant:

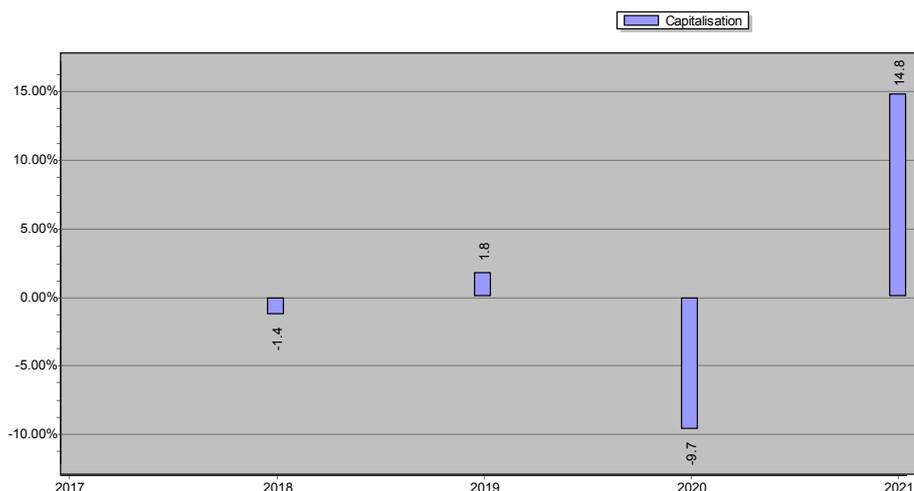
$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_n / VNI_{ex_n})]$$

avec

- D_t, D_{t+1}, ... D_n les montants du dividende distribué durant l'année t
- VNI ex_t... VNI ex_n la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement
- n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
14,78% (en EUR)	1,80% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

3.4.6. Frais

Frais courants

- Part de capitalisation R - BE6286029416 : 2,35%
- Part de distribution R - BE6269807184 : 2,19%
- Part de capitalisation P - BE6288478652 : 1,63%

* Les frais courants ont été calculés sur base des 12 derniers mois précédant la clôture semestrielle.

* Les chiffres des frais courants sont calculés au 30.06.2021. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ces chiffres incluent les coûts des opérations réalisées dans le portefeuille et les frais prélevés par les OPC dans lesquels le fonds est investi.

Rétrocessions et commissions de distribution

La Sicav a délégué les fonctions de gestion visées à l'article 3, 22° a, b, c de de la loi du 3 aout 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances à Leleux Fund Management & Partners S.A.

La Société de gestion ne perçoit pas de rétrocession ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment concerné.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Société de gestion, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

3.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des retrocessions reçues sur les fonds sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Taxes

Le poste « IV. J. Taxes » du compte de résultats est positif pour la classe P parce que la Taxe OPC pour l'année fiscale 2020, payée en 2021, était plus petite que le montant provisionné ; la différence a été extournée.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

4. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT RESPONSIBLE WORLD FOF

4.1. RAPPORT DE GESTION

4.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Responsible World FOF a été lancé le 29 juin 2018.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe R a été fixée du 15 au 29 juin 2018 et le prix de souscription à 10,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe P a été fixée du 15 au 29 juin 2018 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

4.1.2. Cotation en bourse

Non applicable

4.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs une croissance du capital sur le long terme en procédant à des placements diversifiés, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des principes d'investissement responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPCM intégrant des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG). Afin de réduire le risque intrinsèque du compartiment, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre différents organismes de placement collectif (OPC, OPCVM) eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (obligations, obligations convertibles, actions etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

L'optimisation de l'appréciation du capital est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Type de placements

Le compartiment investit à titre principal en parts d'organismes de placement collectif, eux-mêmes investis dans toutes classes d'actifs, conformément à l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment investit dans des OPC faisant usage de stratégies diverses, notamment alternatives. Les investissements en stratégies alternatives s'effectueront exclusivement via des véhicules de type UCITS. Ceux-ci concernent des investissements en parts d'organismes de placement collectif de type « Absolute Return » ou ayant recours à des techniques de couverture.

Le compartiment adopte une approche flexible dans son allocation entre les différents univers d'investissements en fonction des conditions et des opportunités des marchés.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte relative à la capitalisation boursière.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les pays émergents ou dans des sociétés de petite capitalisation boursière.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à **titre principal** en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC), en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes d'investissement responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPCVM intégrant des facteurs

environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, instruments monétaires, immobilier coté, etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

Un OPCVM sera jugé respecter les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) si la société de gestion de l'OPCVM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) et/ou la société de gestion de l'OPCVM intègre, dans son processus d'investissement, un filtre de sélection des valeurs basé sur les critères de développement durable, environnementaux, sociaux ou de gouvernance d'entreprise. Ces critères sont par exemple l'intensité des émissions de gaz à effet de serre, le traitement de l'eau, l'amélioration des conditions de vie et du travail, l'indépendance des organes de gestion des sociétés, la transparence, etc.

Les Principes de l'Investissement Responsable (Principles for Responsible Investment abrégé « PRI ») sont des principes complétant le Pacte Mondial des Nations Unies qui invitent les entreprises à intégrer à leurs activités et à leurs stratégies un éventail de principes universels relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Le choix des OPCVM/OPCA est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds. La sélection des OPCVM sera effectuée par la direction effective de la société de gestion de la Sicav. Si l'investissement ne répond plus aux critères ESG utilisés, la direction effective se chargera de sa liquidation. L'évaluation du respect des critères ESG est effectuée à l'investissement et une mise à jour est réalisée chaque année.

Les sources utilisées pour la sélection des OPCVM sont les contacts avec les sociétés de gestion et/ou les gérants spécialisés dans la thématique ESG, les bases des données spécialisées et toute autre source jugée appropriée par la direction effective de la société de gestion.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. Un « managed account » est un mandat de gestions confié à une société de gestion tierce. En aucun cas il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds via les « managed accounts ».

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change : le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments dérivés sont en général plus volatils que les produits sous-jacents. En général ces instruments dérivés étant surtout utilisés dans une optique de gestion dite de « bon père de famille », leur caractéristique en termes de protection du capital sont privilégiées et les caractéristiques ESG ne sont dès lors pas prises en compte.

Toutefois, les contreparties et les instruments dérivés utilisés dans un but d'investissement sont sélectionnés avec soin en fonction de notre politique d'investissement responsable.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré.

La direction effective de la société de gestion se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités à concurrence de maximum 20% et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché, à concurrence de 100%.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPCVM répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;

- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Catégorie SFDR : règlement « Disclosure »

Les aspects sociaux, éthiques et environnementaux constituent un des critères de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers. La politique d'investissement responsable décrit la manière dont les caractéristiques ESG sont respectées.

La catégorie SFDR de l'investissement choisie est donc Article 8 du règlement Disclosure, s'appliquant aux produits qui promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance mais qui n'ont pas pour objectif l'investissement durable.

En général, les stratégies de l'Investissement Socialement Responsable peuvent avoir recours à plusieurs méthodes comme à titre d'exemple, « l'exclusion » (consistant à exclure les secteurs d'activité controversées), le « best in class » (consistant à sélectionner des entreprises qui ont les meilleures notations ESG), « l'impact investing » (consistant à sélectionner des entreprises qui ont un impact positif au niveau sociétal et/ou environnemental), « l'engagement » (où les actionnaire/investisseurs influencent l'attitude d'une entreprise sur les thèmes ESG) ou d'autres encore.

Le Gestionnaire du compartiment sélectionne les investissements en analysant les différentes stratégies adoptées par les OPCVM: il vérifie la façon dans laquelle ils intègrent les critères ESG, il évalue la méthode adoptée et il combine les différentes approches d'investissement responsable pour s'assurer d'une bonne diversification des risques.

En tout état de cause, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

L'investisseur doit être conscient que la volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

4.1.4. Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

4.1.5. Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

4.1.6. Indice et benchmark

Non applicable.

4.1.7. Politique suivie pendant l'exercice

Durant le semestre, le gestionnaire a privilégié l'exposition aux marchés d'actions dans un contexte plus optimiste grâce aux mesures de relance de l'économie mondiale et à la mise en place des campagnes de vaccination.

En fin de période, des stratégies plus cycliques ont été ajoutées en portefeuille.

Au 30 juin 2021, le portefeuille est exposé pour 74,86% aux fonds d'actions (21,96% en Europe, 18,77% aux Etats Unis, 8,82% en Asie, 25,31% d'exposition mondiale), pour 8,35% aux fonds obligataires, pour 1,30% dans un fonds mixte et pour 15,49% aux fonds monétaires et au cash.

L'exposition à la devise américaine est de 31,48%.

En début d'exercice le nombre de fonds en portefeuille était de 15 et est passé à 18 à la fin du mois de juin.

Aucun dépassement des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment.

4.1.8. Politique future

Le gestionnaire veillera à répartir les investissements dans les différentes stratégies et univers (actions, obligations, alternatives etc.) intégrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance et ce, dans un souci de diversification des sources de

croissance et de gestion du risque. Le gestionnaire suit notamment de près la croissance économique et les différents risques qui demeurent : les politiques monétaires et fiscales expansives ont jusqu'à maintenant soutenu la croissance économique et un retrait prématuré de celles-ci pourrait faire dérailler la reprise. Les injections massives de liquidités pourraient créer des bulles spéculatives et des valorisations excessives. La confrontation sino-américaine, qui est loin d'être résolue pourrait conduire à une exacerbation des relations commerciales avec des implications pour le commerce.

4.1.9. Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 4.

4.2. BILAN

	Au 30.06.21 (en EUR)	Au 30.06.20 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	22.755.810,90	10.342.952,14
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	20.738.733,31	8.753.008,08
E. OPC à nombre variable de parts	20.738.733,31	8.753.008,08
IV. Créances et dettes à un an au plus	14.601,67	248.286,84
A. Créances		
a. Montants à recevoir	71.857,56	252.266,84
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-57.255,89	-3.980,00
V. Dépôts et liquidités	2.092.086,62	1.383.162,97
A. Avoirs bancaires à vue	2.092.086,62	1.383.162,97
VI. Comptes de régularisation	-89.610,70	-41.505,75
C. Charges à imputer (-)	-89.610,70	-41.505,75
TOTAL CAPITAUX PROPRES	22.755.810,90	10.342.952,14
A. Capital	21.004.019,40	10.745.675,66
B. Participations au résultat	130.290,10	-43.714,93
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.621.501,40	-359.008,59

4.3. COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.21 (en EUR)	Au 30.06.20 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	1.747.799,17	-300.178,63
E. OPC à nombre variable de parts	1.607.487,79	-10.487,31
F. Instruments financiers dérivés		
I. Sur indices financiers		
ii. Contrats à terme		-253.070,00
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	140.311,38	-36.621,32
II. Produits et charges des placements	14.452,01	11.257,01
A. Dividendes	22.404,38	15.464,15
C. Intérêts d'emprunts (-)	-2.047,79	
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-5.904,58	-4.207,14
IV. Coûts d'exploitation	-140.749,78	-70.086,97
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-644,59	-2.007,18
C. Rémunération due au dépositaire (-)		
R	-3.147,12	-1.769,24
P	-1.087,15	-970,69
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
R	-53.839,47	-21.900,05
P	-5.465,25	-4.768,10
b. Gestion administrative et comptable	-8.326,82	-6.473,25
c. Rémunération commerciale		
R	-53.293,94	-21.933,05
E. Frais administratifs (-)	-3.314,79	-3.233,03
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-2.436,90	-176,36
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-444,38	-837,87
H. Services et biens divers (-)	-2.348,20	-2.819,17
J. Taxes		
R	-3.091,81	-1.299,34
P	-0,37	-14,88
K. Autres charges (-)	-3.308,99	-1.884,76
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-126.297,77	-58.829,96
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	1.621.501,40	-359.008,59
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.621.501,40	-359.008,59

4.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

4.4.1. Composition des actifs au 30.06.21

Dénomination	Quantité au 30.06.21	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE OU SUR UN MARCHÉ SIMILAIRE</u>							
ISHARES EUR CORP BOND 0-3YR ESG UCITS Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	120.960,00	EUR	5,01	606.541,82 606.541,82	0,03%	2,92% 2,92%	2,67% 2,67%
OPC-OBLIGATIONS				606.541,82		2,92%	2,67%
ISHARES MSCI GLOBAL IMPACT ETF	4.800,00	USD	99,98	404.368,05	0,09%	1,95%	1,78%
ISHARES MSCI USA ESG SELECT ETF Non directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	19.680,00	USD	96,02	1.592.242,67 1.996.610,72	0,06%	7,68% 9,63%	6,99% 8,77%
ISHARES II PLC-ISHARES MSCI EUROPE SRI Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	19.460,00	EUR	59,16	1.151.253,60 1.151.253,60	0,03%	5,55% 5,55%	5,06% 5,06%
OPC-ACTIONS				3.147.864,32		15,18%	13,83%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				3.754.406,14		18,10%	16,50%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
THREADNEEDLE EUROPEAN SOCIAL BOND LE Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	80.600,00	EUR	10,80	870.520,30 870.520,30	0,23%	4,20% 4,20%	3,83% 3,83%
ALLIANZ EURO OBLIG CT ISR R Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	430,00	EUR	985,22	423.644,60 423.644,60	0,02%	2,04% 2,04%	1,86% 1,86%
OPC-OBLIGATIONS				1.294.164,90		6,24%	5,69%
AEGON GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND	55.519,00	EUR	27,44	1.523.224,84	0,37%	7,34%	6,69%
AGIF-ALLIANZ CLIMATE TRANSITION-PT2C	567,03	EUR	1.488,69	844.131,89	0,53%	4,07%	3,71%
BROWN ADVISORY US SUST GR USD	136.036,00	USD	23,36	2.677.621,30	0,09%	12,92%	11,76%
DPAM INVEST B EQ WLD - F	4.700,00	EUR	292,97	1.376.959,00	0,08%	6,64%	6,05%
DPAM INVESTB EQ EUROPE SUSTAIN E	4.332,00	EUR	284,79	1.233.710,28	0,08%	5,95%	5,42%
HERMES IMPACT OPPORTUNITIES EQUITY FUSD	488.740,00	USD	3,31	1.362.443,06	0,28%	6,57%	5,99%
LIONTRUST GF SUST FUT GLB GR B	80.500,00	USD	16,10	1.092.244,19	0,32%	5,27%	4,80%
MIROVA EUROPE ENVIR EQ FD I EUR CAP	45,00	EUR	25.061,43	1.127.764,35	0,04%	5,44%	4,96%
QUEST MGT CLEAN -C- CAP	1.500,00	EUR	427,52	641.280,00	0,23%	3,09%	2,82%
ST INV ASIA PACIFIC SUSTAI FD VI ACC EUR Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	574.825,33	EUR	3,49	2.007.807,40 13.887.186,31	0,50%	9,68% 66,97%	8,82% 61,02%
OPC-ACTIONS				13.887.186,31		66,97%	61,02%
TRUSTEAM OPTIMUM -B- 3 DEC Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	1.650,00	EUR	178,94	295.251,00 295.251,00	0,08%	1,42% 1,42%	1,30% 1,30%
OPC-MIXTES				295.251,00		1,42%	1,30%
AMUNDI TRESO EONIA ISR -DPC- Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	19,00	EUR	79.353,95	1.507.724,96 1.507.724,96	0,01%	7,27% 7,27%	6,63% 6,63%
OPC-MONÉTAIRES				1.507.724,96		7,27%	6,63%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				16.984.327,17		81,90%	74,64%
TOTAL PORTEFEUILLE				20.738.733,31		100,00%	91,14%
CACEIS		EUR		2.058.269,89			9,04%
CACEIS		USD		33.816,73			0,15%
Avoirs bancaires à vue				2.092.086,62			9,19%
DEPOTS ET LIQUIDITES				2.092.086,62			9,19%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				14.601,67			0,06%

Dénomination	Quantité au 30.06.21	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
AUTRES				-89.610,70			-0,39%
TOTAL DE L'ACTIF NET				22.755.810,90			100,00%

4.4.2. Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	2,04%
Belgique	12,59%
Etats-Unis	9,63%
France	8,69%
Irlande	50,25%
Luxembourg	16,80%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	65,63%
USD	34,37%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Fonds de Placement	100,00%
TOTAL	100,00%

4.4.3. Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er SEMESTRE
Achats	5.608.306,45
Ventes	
Total 1	5.608.306,45
Souscriptions	5.980.444,73
Remboursements	480.671,21
Total 2	6.461.115,94
Moyenne de référence de l'actif net total	19.868.597,17
Taux de rotation	-4,29%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Belgium S.A., Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

4.4.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

P

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
2019	581,06	83,88	1.152,18	584.451,25	82.987,71	1.214.634,86	1.054,21
2020	475,00	3,00	1.624,18	510.577,66	3.298,56	1.820.184,79	1.120,68
01.01.21 - 30.06.21	3,00	200,00	1.427,18	3.386,70	232.234,11	1.737.111,68	1.217,16

R

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
2019	255.989,80	2.388,73	544.081,64	2.584.503,31	24.303,29	5.681.278,36	10,44
2020	732.436,74	24.740,91	1.251.777,47	7.627.488,89	250.200,03	13.814.351,19	11,04
01.01.21 - 30.06.21	528.001,12	21.445,42	1.758.333,17	5.977.058,03	248.437,10	21.018.699,22	11,95

4.4.5. Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

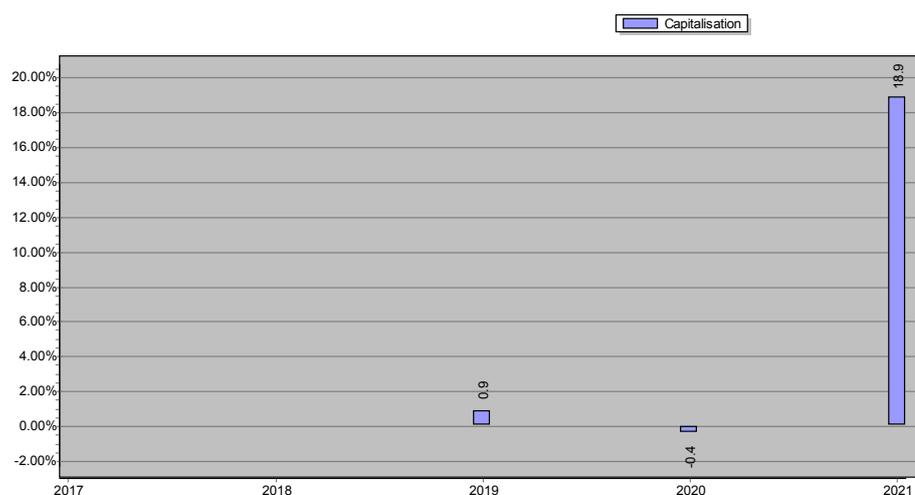
* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Les performances sont calculées sur base des VNI comptables calculées par l'administrateur de la Sicav.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
18,91% (en EUR)	6,12% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

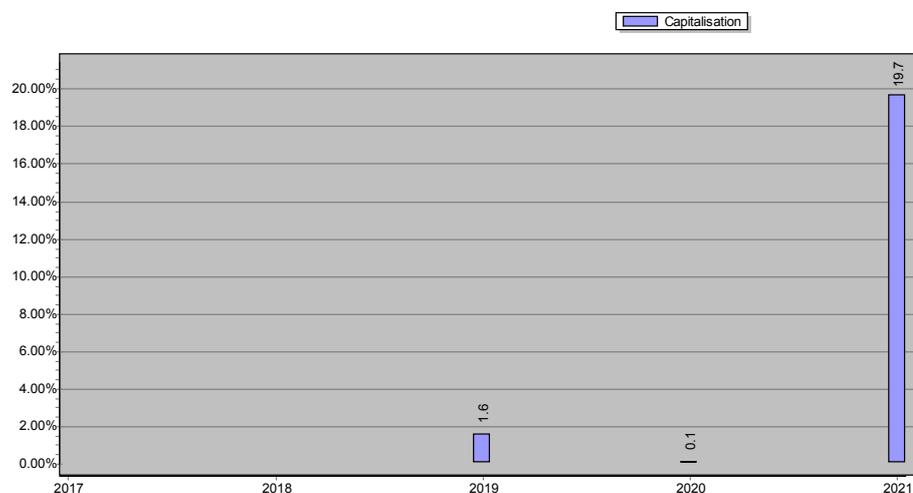
VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
19,67% (en EUR)	6,77% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{1/n} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à $t+n$

$VNI(t+n)$ la valeur nette d'inventaire par part en $t+n$

$VNI(t)$ la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

4.4.6. Frais

Frais courants

- Part de capitalisation R - BE6304593781 : 2,18%
- Part de capitalisation P - BE6304594797 : 1,61%

* Les frais courants ont été calculés sur base des 12 derniers mois précédant la clôture semestrielle.

* Les chiffres des frais courants sont calculés au 30.06.2021. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ces chiffres incluent les coûts des opérations réalisées dans le portefeuille et les frais prélevés par les OPC dans lesquels le fonds est investi.

Rétrocessions et commissions de distribution

La Sicav a délégué les fonctions de gestion visées à l'article 3, 22° a, b, c de de la loi du 3 aout 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances à Leleux Fund Management & Partners S.A.

La Société de gestion ne perçoit pas de rétrocession ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment concerné.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Société de gestion, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

4.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.